Image not found or type unknown

Changement de définition de poste

Par **megghan**, le **03/06/2013** à **20:51**

Bonjour
Mon superieur est parti a la retraite et a ete remplace par une autre personne.
Celui-di a decide de reorganiser l'ensemble des services et de m'affecter a 50% a un autre service en remplacement partiel du directeur du service qu'il va renvoyer.
Cela ne m'interesse a priori pas.
J'ai demande des details sur la nouvelle definition du poste, et n'ai pas eu de reponse, a part une demande de definition de mon poste de travail actuel et une plainte de mon manque de coopération.
Pour finir, il a répondu que cela ne changerait pas mon contrat et que donc je serais dans l'obligation d'accepter les modifications.

Qu'en pensez vous ??

Le poste qu'il se propose d'ajouter a mon poste actuel (sans rien changer donc ;-)) n'a absolument AUCUN rapport avec mes competences et peu avec mon expérience.

Merci de votre aide.

Meg

Par **P.M.**, le **04/06/2013** à **00:23**

Bonjour,
S'il s'agit d'une modification essentielle du contrat de travail, vous pourriez la refuser...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés